

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 juin 2021

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni dans les Grands Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Étaient présents : M. Éric TAVERNE, Mme Adeline CAPONE, M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Stéphanie CROUZEL Adjoints ; M. Olivier BAPTISTE, Mme Laëtitia BOUSTOH, M. Régis CHOMEL DE JARNIEU, Mme Maud DORÉ, M. Lionel JOB, Mmes Céline MICLO-OTTINGER, Catherine ROCH, Cindy ROIMARMIER, MM. Marc SORATROI, Thierry TURBAN

Excusés : Mme Aurélie FRÉMONT, M. Sylvain STRUB, Mme Peggy VINOT

Excusée avec pouvoir : Mme Dominique BONNEROT

Secrétaire de séance : Madame Adeline CAPONE

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait par des remerciements du Souvenir Français et du Tennis Club Badonviller pour les subventions de fonctionnement votées et versées en 2021.

OBJET N°1 : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'animateur à temps complet dédié aux fonctions de directeur (rice) de l'accueil périscolaire.

Le poste à pourvoir sera ouvert aux contractuels titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 ou équivalent BPJEPS dans le domaine de l'animation et de l'éducation.

Ce niveau de qualification est justifié, d'une part, par la montée en puissance des effectifs de l'accueil périscolaire et, d'autre part, par la nécessité de mettre en place un nouveau cadre de fonctionnement en adéquation avec les ambitions de la commune en matière d'actions éducatives.

Le nouveau directeur assumera ainsi les missions habituelles d'encadrement des activités, d'information des familles, d'enregistrement des inscriptions et de suivi des présences mais il aura également à cœur de concevoir et rédiger les projets éducatif et pédagogique, de développer des partenariats et la contractualisation, de diversifier les activités, d'évaluer les actions mises en œuvre et de monter des dossiers de subvention, de conseiller et sensibiliser sur l'éducation.

Le directeur de la structure gèrera en outre la facturation des diverses prestations de l'accueil périscolaire et de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent d'animateur à temps complet dédié aux fonctions de directeur (rice) de l'accueil périscolaire et ce à compter du 23 août 2021,

PREND ACTE que le poste sera pourvu suivant les dispositions de l'article 3-3-5 de la loi du 26 janvier 1984 autorisant le recrutement d'un contractuel.

OBJET N°2 : CONTRAT A DURÉE DETERMINÉE – MUSÉE ATELIER CÉRAMIQUE ET VERRE

Madame Hélène VASSELIN, artiste plasticienne, propose de mettre en place diverses animations au Musée atelier céramique et verre sur le thème des arts de la table (tables d'hôte tournantes, thé time poétique, apéros / goûters philo, expositions,...).

Ces animations supposent au préalable de tisser des partenariats avec les divers acteurs culturels de notre territoire (artistes, écoles, collectivités locales, Etat), d'établir une programmation culturelle et de communiquer.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent de 4 mois à compter du 1^{er} juillet 2021. Madame VASSELIN sera recrutée sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine et rémunérée sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 10 heures.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de créer un emploi temporaire d'adjoint territorial du patrimoine d'une durée hebdomadaire de travail de 10 heures sur la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 octobre 2021, et ce dans le but de faire face à un besoin saisonnier d'activité au Musée Atelier Céramique et Verre.

OBJET N°3 : FORÊT COMMUNALE – affouages : prix du stère, période d'inscription et demande de délivrance de coupes à l'Office National des Forêts

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE la taxe d'affouage à 10 € le stère de bois pour les affouages de l'hiver 2021/2022,

INDIQUE que les habitants de la commune de BADONVILLER désireux de bénéficier d'un lot de bois doivent s'inscrire en mairie du 1^{er} au 30 septembre 2021 inclus,

SOLLICITE de l'Office National des Forêts la délivrance des petits bois feuillus des parcelles 114, 120, 133, 201, 202 et 209 pour les affouages de l'hiver 2021/2022.

OBJET N°4: BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ 2021 – décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de procéder à une inscription budgétaire au sein de la section de fonctionnement du budget annexe 2021 de la maison de santé dans le but de prendre en charge des arrondis de tva au compte 65888.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire à l'article 65888 de la section de fonctionnement du budget annexe 2021 maison de santé un crédit de 50.00 € pris sur l'excédent de fonctionnement

OBJET N°5: MOTION PROPOSÉE PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES POUR LE RETRAIT DES MESURES INACCEPTABLES ET INCOHÉRENTES DE L'ÉTAT

Considérant :

- les décisions inacceptables du gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5 millions d'€ en 2023 puis de 10 millions d'€ par an en 2024/2025,
- les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat-ONF,

Considérant :

- l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes Forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- les déclarations et garanties de l'ETAT reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF,

DEMANDE une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

DIVERS :

-présentation par M. Paul MATEOS d'un projet de carpodrôme :

M. MATEOS a créé une entreprise de vente de fruits et légumes depuis un an et souhaiterait acquérir l'étang de la commune sis avenue Division Leclerc pour concrétiser un projet de carpodrôme. Il ambitionne d'accueillir environ 50 pêcheurs par semaine et d'en faire un point d'intérêt pour la commune.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre cette cession. L'étang constitue un espace de vie sociale. L'amicale des sapeurs-pompiers de BADONVILLER qui s'est vue confier la gestion de l'étang par décision du conseil municipal du 11 juin 2021 s'est engagée à ouvrir le site aux badonvillois et aux associations de BADONVILLER.

-Autres sujets évoqués :

La commission enfance jeunesse sera associée à la démarche de recrutement du nouveau directeur de l'accueil périscolaire.

Les conseillers municipaux seront invités à visiter le musée atelier céramique et verre.

Mme VASSELIN recrutée pour concevoir et mettre en œuvre un programme d'animations au musée travaillera en lien avec la maison du tourisme du Lunévillois.

Le conseil municipal donne son accord pour l'embauche de M. Nicolas CHOLVIN au poste d'adjoint technique ouvert par délibération du conseil municipal du 11 juin 2021 pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le conseil municipal retient toutes les offres présentées dans le cadre de la consultation lancée pour les travaux d'aménagement intérieur de la cellule tabac / presse à l'exception du lot 6 menuiserie bois. Pour ce dernier lot, il confie à M. le Maire le soin de consulter d'autres entreprises et de retenir le mieux-disant.

lots	entreprises	Montants HT proposés
Lot 1 plâtrerie	Sarl GALLOIS	15 523.48
Lot 2 peinture	SOLEFOR	5 485.80
Lot 3 carrelages	Jean Bernard Revêtements SAS	10 800.00
Lot 4 plomberie	Confort Habitat Services	4 721.24
Lot 5 électricité	Sarl ALIZON	16 321.40
TOTAL		52 851.92

A l'invitation du maire, Monsieur Régis Chomel de Jarnieu présente le dossier intercommunal dont il a la charge, sous l'intitulé Western Front Way, en tant qu'ambassadeur pour le Grand Est. Il s'agit d'un projet pour lequel Badonviller a été sensible dès la venue en 2018 des membres de la Fondation Anglaise. Le Chemin de mémoire part des côtes belges de la Manche, traverse les Hauts-de-France et le Grand-Est jusqu'à Pfetterhouse (Haut-Rhin), à la Frontière suisse.